

Comité de Pilotage des Manifestations
Artisanales et Touristique



Semaine Sénégal-Malienne de l'Habillement : 6ème Edition

La Commission d'Organisation ; Siège Chambre des Métiers de la Commune V du District de Bamako
Tel : 76 30 00 62 / 66 53 92 99, Email aemali@yahoo.fr Compte Bancaire, BIM sa 25326810401-69

6ème Edition de SE SE MA H

Règlement Intérieur

Dans le cadre de la collaboration entre la chambre des métiers de la commune V du district de Bamako et la fédération des professionnelles de l'habillement du Sénégal, organise chaque année la semaine Sénégal-Malienne de L'habillement alternativement à Bamako (Mali) et à Dakar (Sénégal).

La semaine est un espace intégrateur d'échanger commercial et de rencontre entre opérateurs économiques, acteurs des métiers du textile, de l'habillement, de la mode et des accessoires africains. C'est aussi le lieu d'exposition des savoir faire de nos artisans de la sous région.

Article 1 : Date et lieu

La 6ème de la semaine Sénégal-Malienne aura lieu au Palais de la culture de Bamako, du 30 Avril au 10 Mai 2014.

Article2 : Durée

La durée de la semaine de l'habillement est de Dix(10) jours du 30 Avril au 10 Mai 2014

Article 3 : l'ouverture et la fermeture

La Semaine sera ouverte tous les jours de 10h à 22heures

Article 4 : Accès

Accès à l'air d'exposition est gratuit toute fois les exposants et les membres de la commission d'organisation seront munis de barges

Article 5 : Participants

Peuvent participer à cette 6ème édition de la semaine tous les artisans de la catégorie, des acteurs des métiers du textile, de l'habillement, de la mode, des accessoires des partenaires du secteur, des ONG, les medias etc.

Article 6 : Condition des participations

La participation est liée au paiement des frais de location d'un stand et acceptation du présent règlement intérieur. Les stands seront réservés par ordre d'enregistrement et la date faisant foi.

Article 7 : frais de participation

Les frais de participation de la semaine Sénégal-Maliennne s'élevèvent à

- Cinq Mille Francs (5 000Fcfa) comme frais d'inscription
- Cent Vingt Cinq Mille Francs (125 000Fcfa) comme frais de stand et deux exposants peuvent partagés
- Les frais de logement Dix Mille Francs (10 000f) pour toute la semaine
- L'aménagement du stand est au frais des exposants

Article 8 : Lieux des inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire

- Dans les communes et régions au niveau des chambres des métiers
- APCMM, FNAM et la maison des Artisans de Bamako.

Tous les jours ouvrables du 05 au 28 Avril 2014 de 8h à 16h

Article 9 : Attestation des participations

Une attestation sera délivrée à chaque participant

La Commission